



Procuration pour la signature du compromis de vente non respectée

Par **Maalou**, le **13/12/2020** à **15:54**

Bonjour,

Je vends un appartement à La Réunion.

N'étant pas sur place le notaire m'envoie une procuration, que je fais authentifier en mairie. Dans cette procuration est stipulé que l'appartement est vendu avec les meubles, et la ventilation entre le bien et les meubles.

Or le notaire signe le compromis de vente sans tenir compte de ma procuration, le 12 août 2020; les meubles ont disparu du compromis. Cela m'augmente la plus value et de ce fait les taxes que je vais payer sur le montant des meubles.

Le notaire m'indique qu'il va faire un avenant au compromis (?) mais à ce jour le notaire de l'acheteur ne veut pas le signer, et sans cet avenant je refuse de signer l'acte authentique.

Est-ce que je peux annuler la vente du fait que ma procuration n'a pas été respectée ? Par mail au notaire ou courrier RAR ?

Cordialement.

Thierry LAGANE